



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/35/Add.1
23 novembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

Addendum

PROPOSITIONS DE PROJET : INDONÉSIE

Ce document est émis afin d'ajouter du texte à la section « Observations et recommandations du Secrétariat » :

- **Ajoutez** les paragraphes suivants à la section 1 : Document du PGEH

55 (bis). Le Secrétariat a poursuivi ses délibérations sur le plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Indonésie et les plans d'élimination sectoriels qu'il contient après l'envoi des documents aux membres du Comité exécutif. Compte tenu de la répartition sectorielle des HCFC en Indonésie, le Secrétariat estime que l'ensemble de la consommation de HCFC en Indonésie (c.-à-d., 595,0 tonnes métriques utilisées dans le secteur de la fabrication de mousse et 413,0 tonnes métriques utilisées dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial et industriel) pourrait être complètement éliminée au cours de la mise en œuvre de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC. Quelques activités ont aussi été suggérées pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, dont le maintien des programmes de formation et d'agrément des techniciens d'entretien en réfrigération, le développement de normes techniques pour les produits, l'examen technique et l'adaptation des frigorigènes de remplacement aux conditions locales, la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'appui aux politiques et aux réglementations, et la surveillance et la remise de rapports.

55 (ter). Dans sa réponse à une suggestion du Secrétariat, le PNUD, en qualité d'agence principale, a indiqué que le gouvernement de l'Indonésie, les parties prenantes nationales et les agences qui ont uni leurs efforts pour développer la stratégie d'ensemble et les éléments constitutifs du plan de gestion de l'élimination des HCFC du pays ont conclu qu'il n'était pas possible d'atteindre les objectifs de conformité de 2013 et de 2015 en n'éliminant que le HCFC-141b. Il faut aussi s'attaquer à la consommation de HCFC-22 dès le début du projet sans quoi la croissance rapide de cette substance utilisée dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien éliminera toute réduction réalisée grâce au HCFC-141b. Se conformant à l'orientation du Comité exécutif, le gouvernement de l'Indonésie a déjà mis la priorité sur l'élimination du HCFC-141b. Une part de 95 tonnes PAO de la consommation de

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

130 tonnes PAO communiquée pour l'année 2009 sera éliminée d'ici 2015. Vingt-six des 73 entreprises du secteur des mousses seront reconverties à une technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète. Les 47 entreprises restantes sont de petites et moyennes entreprises (PME) qui consomment de très faibles quantités. Elles pourraient profiter de solutions éprouvées, économiques et à faible potentiel de réchauffement de la planète d'ici deux ou trois ans. De plus, afin de respecter la décision XIX/6 sur la maximisation des avantages de l'élimination des HCFC sur le climat et les objectifs nationaux volontaires de réduction des émissions de CO₂ de l'Indonésie, le gouvernement et les parties prenantes souhaitent éviter la prolifération d'appareils ménagers contenant des frigorigènes à potentiel élevé de réchauffement de la planète tout en préconisant l'efficacité énergétique dans les appareils, les équipements et les bâtiments. Le ciblage de la consommation de HCFC-22 dès le début du projet, combiné à la réglementation prévue, aura non seulement pour effet de limiter l'augmentation du nombre d'équipements à base de HCFC-22, mais contribuera considérablement à améliorer la rentabilité de la reconversion de la fabrication d'équipement (plus que si celle-ci n'est visée qu'à une date future) tout en réduisant les coûts pour le secteur de l'entretien après 2015.

55 (qua). En ce qui a trait aux secteurs de la climatisation et de la réfrigération, le PNUD a indiqué que des consultations intensives ont eu lieu entre les fabricants de compresseurs et les fabricants d'équipement de climatisation et de réfrigération. Les fabricants de compresseurs ont garanti la disponibilité de compresseurs qui conviennent aux frigorigènes de remplacement choisis.

- **Ajoutez** le paragraphe suivant à la section 2 : Plan sectoriel visant l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses (Banque mondiale) et projet cadre pour l'élimination des HCFC par quatre entreprises de mousse (ONUDI)

58 (bis). En ce qui concerne la mise en service de la technologie à base de formiate de méthyle, bien que cette technologie soit utilisée dans d'autres pays, elle n'est pas encore assez évoluée dans la région de l'Asie-Pacifique, surtout en raison de l'absence d'infrastructures et de problèmes d'approvisionnement. Il est difficile de se procurer des formules de formiate de méthyle pré-mélangées de manière économique à l'heure actuelle, en raison des longs cycles d'achat et des incertitudes, plus particulièrement pour les PME. Aucune société de formulation en Indonésie n'offre ces formules. Cette technologie, ainsi que d'autres technologies fondées sur des composés aliphatiques (p. ex., méthylal), pourraient devenir viables un jour. Cependant, l'aménagement de la chaîne d'approvisionnement et des infrastructures, ainsi que la gestion de la logistique pour cette technologie en Indonésie, pourraient prendre environ deux ans. De plus, les coûts proposés pour la mise en service de cette technologie ne tiennent pas compte des augmentations dans la densité de la mousse gonflée au formiate de méthyle ni des normes de sécurité possibles qui pourraient être imposées en raison de l'inflammabilité du formiate de méthyle. Par conséquent, les parties prenantes ont conclu que cette technologie ne peut pas être mise en service immédiatement dans le but de réaliser les réductions de la consommation de HCFC nécessaires au respect des objectifs de 2013 et 2015.

- **Ajoutez** les paragraphes suivants à la section 3 : Plan sectoriel visant l'élimination des HCFC dans le secteur de la climatisation (PNUD)

63 (bis). Le Secrétariat a reçu de l'information supplémentaire sur le plan sectoriel pour l'élimination des HCFC dans le secteur de la climatisation, après avoir préparé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/35. Le secteur de la climatisation regroupe 21 entreprises admissibles, dont PT Panasonic Gobel, qui appartient à 60 pour cent à des intérêts étrangers de pays non visés à l'article 5. Quatre des entreprises restantes sont visées par leur nom : Fatasarana Makmur, Gita Mandiri Tehnik, Industri Tata Udara et Metropolitan Bayutama. Ces entreprises consomment de 9,8 à 79 tonnes métriques (de 0,54 à 4,3 tonnes PAO) par année. Un autre groupe de 16 entreprises visées par un projet cadre consomment au total 233,6 tonnes métriques (12,85 tonnes PAO) de HCFC-22 par année.

63 (ter). PT Panasonic Gobel et les 16 entreprises participant au projet cadre reconverteront leur consommation totale de 417,6 tonnes métriques (53,0 tonnes PAO) au HFC-410A. Les quatre entreprises visées individuellement, dont la consommation totale s'élève à 169,1 tonnes métriques (9,3 tonnes PAO) de HCFC-22 reconverteront au HFC-32 comme solution de remplacement. Le PNUD indique qu'on lui a confirmé, dans ses rencontres avec les fournisseurs de composants, que les composants à base de HFC-32 seraient disponibles en Indonésie à temps pour la mise en œuvre du projet. Le PNUD a fourni une liste de l'équipement de référence et des changements et modifications à apporter à cet équipement afin que les entreprises puissent utiliser des frigorigènes sans SAO. L'établissement des coûts différentiels et les discussions à ce sujet pour la reconversion ont tenu compte de l'équipement de référence des entreprises, des caractéristiques des différents frigorigènes, plus particulièrement la différence d'inflammabilité des différentes substances de remplacement, et des économies pouvant être réalisées pour certains éléments de formation et d'assistance technique en raison du grand nombre d'entreprises participant au projet en même temps. La demande de reconversion de PT Panasonic Gobel comprend le coût de reconversion des échangeurs de chaleur, une question qui sera abordée par le Comité exécutif au point 8 de son ordre du jour. L'admissibilité de la fabrication d'échangeurs de chaleur entraînerait des coûts supplémentaires de 52 800 \$US. Les coûts différentiels d'exploitation de Panasonic Gobel ont été restreints au seuil de 6,3 \$US/kilogramme. Les coûts différentiels d'exploitation des autres entreprises sont de 1,47 \$US/kilogramme, en moyenne, pour les quatre moyennes entreprise, et de 4,09 \$US/kilogramme pour les 16 petites entreprises. Le budget de l'élimination sectorielle prévoit aussi du soutien technique pour le secteur.

63 (qua). Le coût du plan d'élimination sectoriel, dont le seuil de coût-efficacité est de 8,89 \$US/kilogramme, si l'on ne tient pas compte de la participation des intérêts étrangers de PT Panasonic Gobel, et de 7,59 \$US/kilogramme, si l'on en tient compte) est précisé dans le tableau 11. Si le Comité exécutif décide, au point 8 de l'ordre du jour, de financer le coût de la reconversion de la fabrication des échangeurs de chaleur, le rapport coût-efficacité augmenterait à 7,68 \$US/kilogramme de HCFC-22 éliminé.

Tableau 11. Coûts du plan du secteur des climatiseurs en Indonésie

N°	Élément	Coûts différentiels d'investissement (\$US)	Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	Total (\$US)	Financement (\$US)	Requis pour la reconversion des échangeurs de chaleur (\$US)
Investissement						
1	Climatisation résidentielle (Panasonic)	313 500*	1 161 342	1 474 842	589 937	+ 52 800
2	Climatisation commerciale (4 entreprises)	1 571 500	248 416	1 819 916	1 819 916	
3	Climatisation commerciale (16 entreprises)	968 000	954 800	1 922 800	1 922 800	
Total partiel		2 853 000	2 364 558	5 217 558	4 332 653	+ 52 800
Ne portant pas sur des investissements						
1	Soutien technique au secteur	120 000	0	120,000	120,000	
Total partiel		120 000	0	120 000	120,000	
Total					4 452 653	4 505 453
Quantité totale de SAO éliminée (tonnes métriques)						586,8
Rapport coût-efficacité (\$US/kg-SAO/année)					7,59	7,68

* Le financement ne comprend pas les éléments de coût liés à la reconversion de la fabrication d'échangeurs de chaleur tubulaires

63 (quin). Le PNUD a indiqué que grâce à ce plan sectoriel, la consommation de HCFC sera complètement éliminée dans le secteur de la fabrication d'appareils de climatisation de l'Indonésie d'ici 2015. Le gouvernement de l'Indonésie interdira l'importation et la fabrication de climatiseurs à base de HCFC-22 à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette mesure apportera un grand soutien au gouvernement dans ses efforts pour respecter les objectifs de réduction subséquents du Protocole de Montréal, car elle aidera à réduire la future demande pour le HCFC-22 destiné à l'entretien. Le gouvernement de l'Indonésie a accepté de faire de la promulgation de cette réglementation une condition préalable à la demande de la tranche de financement de 2015.

- **Ajoutez** les paragraphes suivants à la section 4 : Plan sectoriel visant l'élimination des HCFC dans le secteur de la réfrigération (PNUD)

67 (bis). Le PNUD a fourni de l'information supplémentaire sur les entreprises du secteur de la réfrigération après l'émission du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/35. La consommation dans le secteur de la réfrigération s'élève à 165 tonnes métriques (9,08 tonnes PAO) de HCFC-22 utilisées comme frigorigène et à 413 tonnes métriques (45,43 tonnes PAO) de HCFC-141b utilisées comme agent de gonflage. Le projet pour ce secteur porte sur la reconversion de 3 entreprises dont la consommation varie de 19,1 à 28,9 tonnes métriques (1,05 à 1,59 tonne PAO) de HCFC-22 et de 28,7 à 44,1 tonnes métriques (3,16 tonnes PAO à 4,85 tonnes PAO) de HCFC-141b. Un groupe de 12 entreprises de moins grande envergure, visé par un projet cadre, a une consommation totale de 50,3 tonnes métriques (2,77 tonnes PAO) de HCFC-22 et une consommation totale de 126 tonnes métriques (13,86 tonnes PAO) de HCFC-141b. Le troisième groupe d'entreprises, également visé par un projet cadre, regroupe lui aussi 12 entreprises qui ne gonflent pas de mousse isolante et dont la consommation globale s'élève à 38,1 tonnes métriques (2,10 tonnes PAO) de HCFC-22.

67 (ter). Le PNUD a fourni une liste de l'équipement de référence et des changements qui devront être apportés à l'équipement afin que les entreprises puissent utiliser des frigorigènes et des agents de gonflage sans SAO. Le PNUD a indiqué, dans sa proposition originale, que 9 des 33 manufacturiers du secteur qui consomment des HCFC appartiennent à trois grands groupes industriels organisés. Ces trois grands groupes industriels sont représentés dans la proposition par les trois entreprises visées par un projet individuel, à savoir PT. Sumo Elco Mandiri, PT. Rotaryana Prima et PT. Alpine Cool Triutama. Les six autres entreprises membres des grands groupes industriels organisés regrouperont leur consommation pour le gonflage et la réfrigération à celle des trois entreprises mentionnées, ce qui permettra de financer de manière économique la technologie de gonflage et les agents de gonflage aux hydrocarbures dans ces trois entreprises. L'établissement des coûts différentiels et les discussions à ce sujet pour toutes les reconversions ont tenu compte de l'équipement de référence des entreprises, des caractéristiques des différents frigorigènes et agents de gonflage, plus particulièrement en ce qui a trait à l'inflammabilité, et des économies pouvant être réalisées pour certains éléments de formation et d'assistance technique en raison du grand nombre d'entreprises participant au projet en même temps. Le tableau 12 présente un aperçu du niveau de financement proposé. Le tableau 13 présente un aperçu des coûts différentiels d'investissement et des coûts différentiels d'exploitation des différents éléments de la reconversion, de même que les quantités de HCFC éliminées dans chacune des entreprises et le rapport coût-efficacité de la reconversion.

Tableau 12. Aperçu des niveaux de financement proposés

N°	Élément	Coûts différentiels d'investissement (\$US)	Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	Total (\$US)
<i>Investissement</i>				
1	Groupe I (3 entreprises)	1 669 250	121,476	1 790 726
2	Groupe II (12 entreprises)	1 293 600	191,520	1 485 120
3	Groupe III (12 entreprises)	501 600	125,203	626 803
Total partiel		3 464 450	438 199	3 902 649
<i>Ne portant pas sur des investissements</i>				
1	Soutien technique su secteur	120 000	0	120,000
Total partiel		120 000	0	120 000
Total				4 022 649
Quantité totale de HCFC-141b éliminée (tonnes métriques)				413
Quantité totale de HCFC-22 éliminée (tonnes métriques)				165
Quantité totale éliminée (tonnes métriques)				578
Quantité totale éliminée (tonnes PAO)				54,51
Rapport coût-efficacité (\$US/kilogramme métrique/année)				6,96

Tableau 13. Coûts de projet propres aux entreprises pour la reconversion des secteurs de la réfrigération et des mousses, de même que la consommation et le rapport coût-efficacité qui s'y rapportent

	PT. Sumo Elco Mandiri	PT. Rotaryana Prima	PT. Alpine Cool Triutama	Groupe II	Groupe III	Consommation d'agents de gonflage à regrouper dans 6 entreprises	Total
Coûts différentiels d'investissement, réfrigération (\$US)	272 250	173 250	200 750	567 600	501 600		1 715 450
Coûts différentiels d'investissement, mousses (\$US)	341 000	341 000	341 000	726 000	0		1 749 000
Coûts différentiels d'exploitation, réfrigération (\$US)	56 020	25 296	40 160	191 520	125 203		438 199
Élimination de HCFC-22 (tonnes métriques)	28,6	19,1	28,9	50,3	38,1		165,0
Élimination de HCFC-141b (tonnes métriques)	42,8	28,7	44,1	126,0	0	171,4	413,0

67 (quarter). Les technologies de remplacement des différentes entreprises sont propres à ces entreprises. En particulier, PT. Sumo Elco Mandiri et PT. Alpine Cool Triutama utiliseront le HFC-32 comme substance de remplacement du HCFC-22, tandis que PT. Rotaryana Prima utilisera le HFC-134a. Les trois entreprises prévoient utiliser le cyclopentane pour remplacer le HCFC-141b dans le gonflage de la mousse. Le deuxième groupe d'entreprises remplacera le HCFC-22 par le HFC-134a, et utilisera le formiate de méthyle ou le HFC-245a dans le polyol pré-mélangé pour remplacer le HCFC-141b. Le choix de l'une ou l'autre des deux substances pour remplacer le HCFC-141b dépendra de l'applicabilité, de la disponibilité à l'échelle locale et des coûts de la substance de remplacement. Ce dernier critère crée une préférence pour le formiate de méthyle. Le troisième groupe d'entreprises utilisera le HFC-32 comme substance de remplacement du HCFC-22, ce qui donnera lieu à la mise en service des substances de remplacement du HCFC indiquées dans le tableau ci-dessous, conformément au plan sectoriel.

Tableau 14. HCFC à éliminer et technologies de remplacement choisies

SAO avant la reconversion	HCFC-22	HCFC-22	HCFC-141b*	HCFC-141b
Quantité de SAO à remplacer (tonnes métriques)	96	69	287	126
SAO après la reconversion	HFC-32	HFC-134a	Cyclopentane	Formiate de méthyle ou HFC-245fa**

* Le chiffre comprend l'élimination de HCFC-141b attribuable au regroupement

** Incertitude concernant la technologie à cause de la disponibilité limitée et de l'applicabilité inconnue du formiate de méthyle au moment de préparer le plan de gestion de l'élimination des HCFC.

67 (quin). Le PNUD a indiqué que ce plan sectoriel entraînera l'élimination complète de la consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération d'ici 2015. Le gouvernement de l'Indonésie interdira l'importation et la fabrication de produits à base de HCFC-22 à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette mesure aidera énormément le gouvernement de l'Indonésie à atteindre les objectifs de réduction subséquents du Protocole de Montréal, car elle aidera à réduire la future demande pour le HCFC-22. Le gouvernement de l'Indonésie a accepté de faire de la promulgation de cette réglementation, une condition préalable à la demande de la tranche de financement de 2015.

- **Ajoutez** le paragraphe suivant à la section 5 : Plan sectoriel de l'élimination des HCFC dans le secteur de la lutte contre l'incendie (PNUD)

68 (bis). Le PNUD a informé le Secrétariat qu'il faut s'attendre à ce que l'élimination du HCFC-123 dans le secteur de la lutte contre les incendies soit une priorité moins importante à cette étape de l'élimination des HCFC. Par contre, il semble être important d'éviter que les technologies de lutte contre les incendies à base de HCFC-123 ne s'implantent davantage en Indonésie et d'entreprendre le processus de reconversion, afin que l'élimination à venir soit plus efficace. Le PNUD propose d'entreprendre une petite activité d'assistance technique afin d'éduquer les parties prenantes et les préparer à planifier de nouveaux systèmes sans HCFC-123 pour lutter contre les incendies et de se pencher sur une reconversion des systèmes existants. Par la même occasion, une telle activité permettrait d'effectuer le transfert de technologie, au niveau nécessaire, pour des solutions de remplacement des systèmes de lutte contre les incendies à base de HCFC-123 dans le cadre d'une série de trois ateliers ou plus à l'intention des parties prenantes. Le PNUD propose un volet d'assistance technique d'une valeur de 30 000 \$US, plus les coûts d'appui pour le PNUD, pour le secteur de la lutte contre les incendies. Bien que le coût semble raisonnable pour une telle activité, le Secrétariat maintient que comme le HCFC-123 possède le PAO le moins élevé de tous les HCFC d'usage courant, l'élimination de cette substance dans le secteur ne doit pas être une priorité pour atteindre les objectifs de réglementation de 2013 et 2015.

- **Ajoutez** le paragraphe suivant à la section 6 : Coût global du PGEH

71 (bis). Le plan de gestion de l'élimination des HCFC proposé comprend plusieurs activités dans différents secteurs pour la première étape de la mise en œuvre. Les délibérations entre le PNUD et le Secrétariat sont terminées pour certaines d'entre-elles, et un niveau de financement a été convenu. Le Secrétariat espérait pouvoir présenter un niveau de financement convenu pour tous les secteurs afin que le Comité exécutif puisse débattre de la priorité à accorder aux éléments, si nécessaire. Les délibérations n'ont pas encore été menées à terme pour le secteur des mousses. Une entente demeure toutefois possible avant la réunion du Comité exécutif. Le cas échéant, le Secrétariat en informera le Comité exécutif. Le Secrétariat est toutefois en mesure de présenter, à l'heure actuelle, les activités suivantes pour intégration possible à l'étape 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Indonésie :

- a) L'élimination de 413 tonnes métriques (22,72 tonnes PAO) de HCFC-22 et de 165 tonnes métriques (18,15 tonnes PAO) de HCFC-141b utilisées dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale et industrielle, au coût de 4 022 649 \$US, plus les coûts d'appui, dont la mise en œuvre sera assurée par le PNUD, étant entendu que la consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération, tant pour la fabrication d'appareils que pour le gonflage de la mousse, sera complètement éliminée en Indonésie d'ici 2015, sans autre demande de financement au Fonds multilatéral. Le gouvernement de l'Indonésie interdira l'importation, l'assemblage et la fabrication de produits de réfrigération à base de HCFC-22, ainsi que l'utilisation du HCFC-141b, dans la fabrication de mousse pour isoler l'équipement de réfrigération, d'ici le 1^{er} janvier 2015, et est convenu de faire de la promulgation d'une telle réglementation une condition préalable à la présentation de la demande de financement de la tranche de 2015;
- b) L'élimination de 586,8 tonnes métriques (32,27 tonnes PAO) de HCFC-22 utilisées dans la fabrication d'équipement de climatisation, au coût de 4 452 653 \$US, plus les coûts d'appui, dont la mise en œuvre sera assurée par le PNUD, étant entendu que la consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipement de climatisation sera complètement éliminée en Indonésie d'ici 2015, sans autre demande de financement au Fonds multilatéral. Le gouvernement de l'Indonésie interdira l'importation, l'assemblage et la fabrication de produits de climatisation à base de HCFC-22 d'ici le 1^{er} janvier 2015, et est convenu de faire de la promulgation d'une telle réglementation une condition préalable à la présentation de la demande de financement de la tranche de 2015. La somme indiquée ne comprend pas le financement des éléments de coût liés à la reconversion des échangeurs de chaleur à tubulures demandés pour l'entreprise PT Panasonic Gobel. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner ces activités de concert avec la question d'orientation connexe présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/55.
- c) Un programme d'assistance technique pour la gestion des frigorigènes, pour la somme totale de 300 000 \$US, plus les coûts d'appui, dont la mise en œuvre sera assurée par le gouvernement de l'Australie, afin d'éliminer 66,7 tonnes métriques (3,67 tonnes PAO) de HCFC-22, à 4,50 \$US/kilogramme;
- d) Un programme d'assistance technique pour le secteur de la lutte contre les incendies pour la somme de 30 000 \$US, plus les coûts d'appui, dont la mise en œuvre sera assurée par le PNUD;
- e) La somme de 60 000 \$US pour des politiques et des réglementations, la somme de

90 000 \$US pour la sensibilisation et la somme de 270 000 \$US pour la gestion de projet, plus les coûts d'appui respectifs, dont la mise en œuvre sera assurée par le PNUD.

71 (ter). Le PNUD a aussi informé le Secrétariat que si le financement des activités du secteur des mousses est accordé, le gouvernement de l'Indonésie s'engage à interdire l'utilisation du HCFC-141b pour le gonflage de la mousse dans la fabrication de mousse isolante pour l'équipement de réfrigération, ainsi que dans la fabrication de produits thermo-isolants, d'isolant pour les camions frigorifiques et les produits à pellicule externe incorporée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conséquences sur le climat

71 (quater). Au moment d'écrire ces lignes, le Secrétariat ne possédait aucune information définitive sur le partage des différentes technologies qui seront utilisées comme solutions de remplacement dans le secteur des mousses ni, dans une plus petite mesure, dans le secteur de la réfrigération. Les différentes technologies ont des conséquences de plus faibles à plus élevées sur le climat que le HCFC-141b, une situation aggravée par le fait que le HFC-245fa peut être mélangé à l'eau, ce qui réduit considérablement la quantité utilisée. Comme le calcul des conséquences sur le climat dans des conditions aussi incertaines aurait fourni une multitude de résultats, le Secrétariat est d'avis que cette information est trop arbitraire à l'heure actuelle pour avoir une quelconque valeur pour le Comité exécutif. Les conséquences du remplacement du HCFC-22 par des frigorigènes de remplacement ont été calculées et sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/56/Add.1.

- **Remplacez** le paragraphe 72 **par** ce qui suit :

RECOMMANDATIONS

72. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner le plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Indonésie à la lumière des observations présentées dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/35, son addendum et l'information que pourrait fournir le Secrétariat au cours de la 62^e réunion du Comité exécutif.
